

Le Prévoyant

BULLETIN OFFICIEL DE
L'UNION SAINT-JOSEPH

LXVI.

15 MAI 1904.

Abonnement, \$1.00 par an

Conseils de District.

L'Exécutif réalise que l'heure est venue dans l'intérêt de la Société de créer des Conseils de District.

Après avoir donné à cette importante question toute la considération qu'elle mérite, l'Exécutif a cru qu'il valait mieux dès maintenant faire la division des membres par district et, à la prochaine Session, les Délégués pourront prendre connaissance du projet qui a été préparé et qui sera soumis à leur approbation.

x

Ce changement aura plusieurs bons résultats. Il diminuera d'abord le chiffre de la représentation fédérale qui ne peut excéder cent et qui menace d'être dépassé bientôt, si l'on veut conserver à tous les Conseils Locaux leur droits à un délégué quel que soit leur effectif.

Le second avantage sera d'accorder une certaine autonomie à ces districts, avec le pouvoir de se réunir en Session locale, d'élire ses propres officiers et de discuter les amendements au Code que les Délégués des Districts respectifs seraient chargés d'appuyer au Conseil Fédéral.

Le troisième avantage, qui n'est pas le moindre, serait de créer une émulation féconde en résultats entre les différents Conseils de District. Ces Conseils auront à cœur de rivaliser dans leur travail de propagande, et dans l'augmentation qui s'en suivra dans le nombre de leurs Délégués, dans la qualité de leur rapport financier.

x

Ce projet se recommandera donc à l'approbation de tous parce qu'il sera d'un côté plus économique pour la société et en même temps plus avantageux pour les Conseils et plus propice à l'accroissement de nos membres.

x

L'Exécutif est à compléter les détails de cette réorganisation dont les grandes lignes seront publiées dans le prochain PRÉVOYANT, en même temps que les autres amendements au Code.